



FONDS COMMUN - PSFE

AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

N° 009/AAMI/MINEPDED/UGFC-PSFE/2025 DU 19 NOV 2025

RELATIF A LA PRESELECTION DES ENTREPRISES DU SECTEUR DES BATIMENTS ET EQUIPEMENT COLLECTIFS POUR LA CONSTRUCTION DE L'IMMEUBLE DE LA DELEGATION REGIONALE DU MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA PROTECTION DE LA NATURE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'OUEST A BAFOUSSAM

Financement : Fonds Commun-PSFE

N° d'identification : Projet KfW N° : 2010 65 812 - 2013 65 337, FC-PSFE (phases 2 et 3)

Numéros de passation KfW : 513401

Exercice budgétaire : 2025

Imputation : 5.2.5.1.3.

I. Contexte et justification

Dans le cadre de la mise à niveau continue des services centraux et déconcentrés pour garantir un service public de qualité, le Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable (MINEPDED), avec l'appui financier de la Coopération Financière Allemande à travers le Fonds Commun-PSFE, lance un Avis d'Appel à Manifestation d'Intérêt pour la présélection des entreprises spécialisées dans le secteur des Bâtiments et Équipements Collectifs. Cette démarche vise la construction de la Délégation Régionale du MINEPDED de l'Ouest.

II. Objectifs de l'activité

L'objectif principal de cette activité est d'améliorer les conditions de travail du personnel et de doter la Délégation Régionale du MINEPDED de l'Ouest des infrastructures nécessaires, afin de lui permettre de contribuer efficacement à la mise en œuvre des politiques du sous-secteur.

Plus spécifiquement, l'activité consistera en la construction d'un bâtiment devant abriter l'ensemble du personnel affecté à cette délégation régionale.

III. Financement

Les prestations, objet du présent avis à d'appel à manifestation d'intérêt seront financées par le budget du Fonds Commun-PSFE de l'exercice 2025, imputation 5.2.5.1.3 Financement FC2 et FC3.

IV. Participation

La participation au présent Avis d'Appel à Manifestation d'Intérêt est ouverte aux entreprises du secteur de Bâtiment et Equipements Collectifs remplissant toutes les conditions d'accès à la commande publique et disposant des capacités techniques, matérielles, humaines et financières pour exécuter de façon satisfaisante les travaux.

V. Constitution du dossier

Le dossier de manifestation d'intérêt sera constitué comme suit :

A. Volume 1 : Pièces administratives

Le dossier administratif devra comprendre pour toutes les entreprises (nationale ou étrangères) les pièces suivantes :

- Une lettre de manifestation d'intérêt datée, timbrée au tarif en vigueur et signée par une personne dûment habilitée ou, le cas échéant, un représentant disposant d'un mandat ou d'une délégation de pouvoir justifiant la capacité du signataire à engager l'entreprise ;
- Une déclaration sur l'honneur attestant que le soumissionnaire n'est pas exclu des marchés publics et que les informations fournies sont sincères et exactes ;
- Une déclaration d'engagement de la KFW conformément au modèle à retirer à l'Unité de Gestion du Fonds Commun-PSFE ou transmis par mail à la demande du responsable de la firme ;
- Une copie certifiée conforme du registre de commerce et du crédit mobilier (RCCM) ;
- Une attestation de non-faillite délivrée par une autorité compétente en cours de validité ;
- Une attestation de non-redevance CNPS en cours de validité.
- Une attestation de conformité fiscale en cours de validité ;
- Une attestation de catégorisation délivrée par l'autorité en charge des marchés publics au Cameroun.

NB : En cas de groupement d'entreprises, chaque membre du groupement devra produire ses propres pièces administratives.

B. Volume 2 : Critères Financiers

Les entreprises intéressées doivent fournir des preuves justifiant de leur capacité financière à exécuter les prestations dans les conditions financières satisfaisantes, si le marché leur est attribué. À cet effet, elles doivent soumettre les documents suivants :

- Les états financiers vérifiés ou bilans certifiés des trois dernières années (2022, 2023 et 2024), attestant de leur solidité financière ;
- Le chiffre d'affaires annuel des trois dernières années (2022, 2023, 2024), permettant d'évaluer la performance et la stabilité économique de l'entreprise. Le montant cumulé des chiffres d'affaires doit être supérieur ou égal à 200 000 000 FCFA ;
- L'attestation de capacité financière : Cette attestation doit confirmer que l'entreprise dispose des ressources financières suffisantes pour exécuter le contrat dans de bonnes conditions. Pour ce faire, l'entreprise devra fournir une attestation de capacité financière d'un montant minimum de cent trente millions (130 000 000) FCFA, délivrée par une banque agréée par le ministère des Finances (pour les entreprises camerounaises) ou tout autre organisme financier officiellement ou mondialement reconnu.

C. Volume 3 : Critères Techniques

Les critères techniques sont les suivants :

i. Présentation de la Firme

Les candidats doivent fournir une présentation détaillée de l'entreprise, mettant l'accent sur les points suivants :

- **Historique** : Présentation générale de l'entreprise, date de création, évolution au fil des années, etc.
- **Nombre d'employés** : Effectifs actuels de l'entreprise, avec une mention particulière pour les départements ou équipes clés.
- **Structure organisationnelle** : Représentation graphique de l'organigramme de l'entreprise, incluant tous les départements clés (ex. : direction générale, ressources humaines, finance, environnement, génie civil, HSE, etc.).
- **Postes de responsabilités** : Détails des principaux postes de responsabilité au sein de l'entreprise, y compris les titres des responsables de chaque département, leurs fonctions et missions.
- **Domaine d'activités** : Description des principales activités ou services offerts par l'entreprise et des secteurs dans lesquels elle intervient (ex. : IT, construction, services financiers, environnement, etc.).
- **Zones d'intervention** : Localisation géographique de l'entreprise, étendue de ses prestations ou activités sur le plan national et/ou international, et ses zones d'intervention spécifiques.

ii. Références de l'Entreprise

Les candidats doivent présenter les références des projets similaires réalisés au cours des cinq dernières années (2020, 2021, 2022, 2023, 2024 et 2025). Pour chaque projet, la similarité sera évaluée en tenant compte des éléments suivants :

- **Nom du projet** : Titre du projet ;
- **Localisation géographique** : Lieu où les travaux ont été réalisés (pays, ville, région) ;
- **Description du projet** : Détails sur la nature des travaux réalisés (type de bâtiment, superficie, spécificités techniques, etc.) ;
- **Volume financier** : Montant total du contrat, mentionnant le coût global des travaux réalisés ;
- **Durée des travaux** : Période de réalisation du projet, du début à la fin ;
- **Zone d'intervention particulière** : Préciser si le projet a été réalisé dans une zone spécifique ou particulière.

Pour chaque projet, la réalisation effective et satisfaisante doit être justifiée par les documents suivants :

- **Premières et dernières pages de signature des contrats** : Les pages du contrat incluant les signatures des parties prenantes, pour valider l'accord contractuel et les engagements pris par l'entreprise ;
- **Attestations de bonne fin ou procès-verbaux de réception des travaux** : Ces documents doivent prouver que les travaux ont été achevés avec succès et validés par le Maître d'Ouvrage ou l'autorité compétente. Pour les contrats en cours, les procès-verbaux de réception provisoires ou partiels peuvent servir de justificatifs ;

- **Contacts des clients ou responsables des projets exécutés** : Fournir les coordonnées des clients ou des responsables des projets (numéros de téléphone et/ou adresses électroniques) pour permettre la vérification des informations, le cas échéant.

NB : L'absence de contact valide d'un client ou un contact erroné entraînera la non-évaluation de la référence concernée.

i- Moyens humains

Le candidat devra soumettre une liste du personnel permanent travaillant sans interruption au siège, englobant les domaines de l'administration, de la finance, de la logistique, et autres. En plus, il devra indiquer les experts techniques dont il dispose ou auxquels il aura accès pour assurer la bonne exécution de la prestation. A titre indicatif, les profils clés suivants seront pris en compte dans l'évaluation des ressources humaines de l'entreprise :

- **L'équipe administrative et de gestion** constituée des postes suivants : Directeur général, Chef de Projet, responsable administratif et/ou financier et comptable ;
- **L'équipe technique** constituée à titre indicatif d'un **Ingénieur des travaux de Génie Civil** (inscrit à l'Ordre national des Ingénieurs de Génie Civil pour les entreprises utilisant une équipe constituée des nationaux), d'un **Technicien Supérieur en Génie Civil** (option Bâtiment / Travaux Publics), d'un **Topographe** (Technicien Supérieur en Topographie), d'un **Responsable environnement** et d'une **équipe de travailleurs qualifiés** dans les domaines suivants : Maçonnerie, Menuiserie (bois, alu ou métallique), électricité et énergie solaire, plomberie et peinture, etc. ;
- **Tout autres postes dont dispose l'entreprise** pour l'accomplissement de ses missions quotidiennes, la liste ci-dessus n'étant qu'indicative et non exhaustive.

NB : Joindre les CV signés des personnels techniques ou clés mentionnées dans le dossier de manifestation d'intérêt.

ii. Moyens techniques

Le candidat devra présenter les moyens techniques qu'il possède ou qu'il s'engage à mobiliser pour la réalisation de la mission. A cet effet, il fournira une liste indicative des équipements pertinents, accompagnée de tout document permettant d'apprecier leur disponibilité effective.

A titre indicatif, les catégories d'équipements suivantes devront être renseignées :

- **Équipements de construction** : principaux engins et matériels destinés à l'exécution des travaux (ex. : pelleteuses, bulldozers, bétonnières, etc.)
- **Équipements de transport** : véhicules nécessaires à la logistique et au déplacement sur les sites (ex. : pick-up, camions, engins de levage, etc.)
- **Équipements de sécurité** : dispositifs destinés à garantir la protection du personnel (ex. : casques, harnais, équipements de signalisation, etc.)
- **Autres équipements spécifiques** : tout autre matériel technique requis pour la réalisation du projet (ex. : générateurs, équipements de mesure, etc.).

NB : Les justificatifs à fournir selon le mode de mobilisation des équipements sont les suivants :

- **En cas de propriété :**
 - Copies certifiées conformes des factures d'acquisition ;
 - Copies certifiées des cartes grises pour les engins motorisés ;

- Certificats de propriété, attestations notariées ou tout autre document officiel prouvant l'appartenance à l'entreprise.
- En cas de location ou de mise à disposition :
 - Contrats de location ou lettres d'engagement signées par les propriétaires ;
 - Documents précisant la durée, les conditions de mise à disposition et l'identité du détenteur légal.

Dans tous les cas, le candidat devra joindre des photos récentes ou images illustratives des équipements mentionnés, permettant une vérification visuelle de leur existence et de leur état.

NB : Le Maître d'Ouvrage se réserve le droit de procéder à toute vérification ou inspection sur site, afin de s'assurer de la disponibilité et de la conformité des équipements avant l'attribution du contrat.

VI. Délai et lieu d'exécution des travaux

Les travaux seront exécutés dans la région de l'Ouest, à Bafoussam, avec un délai d'exécution de huit (08) mois.

VII. Critères d'évaluation

L'évaluation des dossiers de manifestation d'intérêt portera globalement sur les critères :

A- Critères éliminatoires

Toute entreprise candidate doit avoir réalisé :

- Au moins un projet similaire dans la région de l'Ouest Cameroun ;
- L'absence des états financiers ou bilans certifiés par les autorités compétentes des trois dernières années (2022, 2023 et 2024) ;
- Chiffre d'affaires cumulées des trois dernières années (2022, 2023, 2024) inférieur à 200 000 000 francs CFA ;
- Absence de l'attestation de capacité financière d'un montant minimum de deux cent cinquante millions (130 000 000) FCFA, délivrée par une banque agréée par le ministère des Finances (pour les entreprises camerounaises) ou tout autre organisme financier officiellement ou mondialement reconnu.

B- Critères essentiels

Les critères essentiels sont récapitulés dans le tableau ci-dessous :

N°	Critères	Notes
1.	Présentation de l'Entreprise :	5
2.	Moyens humains	25
3.	Moyens techniques	25
4.	Références	45
Note totale de qualification		100

NB : Seules les firmes qui auront totalisé à l'issue de l'évaluation une note technique supérieure ou égale à 70 points sur 100 seront retenues pour la suite de la procédure.

VIII. Dépôt des dossiers